



ARRÊTÉ

Arrêté
Liste d'aptitude pour l'accès au grade
d'Agent de Maîtrise après examen
professionnel
au titre de la promotion interne
Année 2025

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020, n° 2020-560 du 13 mai 2020, n°2020-1694 du 24 décembre 2020 et n° 2021-139 du 10 février 2021 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 108 recrutements sur l'année 2024 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 54 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel, les 3 agents suivants :

M. Nicolas GUILBERT, commune de ST OMER

M. Frédéric HARDUIN, commune de WIMEREUX

M. Alain THIERRY, commune de BERCK SUR MER

Article 2 :

Au titre de l'année 2025, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour maîtrise après examen professionnel, les agents suivants :

En 1^{ère} réinscription :

M. Jonathan DUCROCQ, commune de DIVION
M. Hubert LEFEBVRE, commune de NOEUX LES MINES

En 2^{ème} réinscription :

M. Romain POURRE, commune de LE TOUQUET PARIS PLAGE

En 3^{ème} réinscription :

M. Ludovic LEDEZ, commune de ST LEONARD
M. Sébastien SALETA, commune de ISBERGUES

Réinscription suite aux ordonnances susvisées jusqu'au 12 mars 2025 :

M. Mickael CALON, commune de BERCK SUR MER

Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 3 avril 2025

Le Président par intérim,



M. Nicolas PICHONNIER
1^{er} Vice-Président

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.